



La charte des questions pour les forums citoyens

La charte des questions pour les forums citoyens

Pourquoi poser une question ?

Pour compléter, enrichir et soutenir le questionnement des jurés-citoyens conviés à débattre avec les « grands témoins », spécialistes des questions en débat.

Comment poser sa question ?

Chaque citoyen peut envoyer une question par thème à l'aide des formulaires proposés sur les pages des forums citoyens.

Les questions doivent respecter les conditions énoncées dans la présente charte.

Toutes les questions seront-elles prises en compte ?

Oui, sauf :

Les questions portant sur des sujets qui ne relèvent pas des lois de bioéthique. Les états généraux de la bioéthique ont en effet pour vocation de préparer la révision de ces lois qui encadrent : le prélèvement et la greffe, l'assistance médicale à la procréation, la recherche sur les cellules souches et l'embryon, les diagnostics prénatal et préimplantatoire, la médecine prédictive.

Les questions comportant des propos injurieux, diffamatoires ou racistes.

Les questions mettant en cause un tiers ou une personne morale.

Les questions qui avancent comme vrais des chiffres ou des faits inexacts.

Les questions qui sont posées avant ou après la période prévue pour les recueillir.

Qu'est-il fait de ces questions ?

Toutes les questions répondant aux conditions de la présente charte seront regroupées par thème et transmises aux organisateurs des forums. Les questions les plus fréquemment posées seront posées aux grands témoins lors des forums citoyens. Toutes les questions ne pourront pas être traitées lors du forum..

Qu'est-il attendu des internautes souhaitant poser des questions ?

Qu'ils prennent le temps de formuler des questions précises, **dans la limite de 350 caractères par question.**